

Lyon, le 21 juin 2019

Madame La Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre une question écrite du conseil du 1^{er} arrondissement concernant les bains douches.

La réponse aux besoins d'hygiène a été organisée depuis la fermeture de l'établissement situé impasse Flesselles.

Une partie du public a en effet été invitée à se rendre aux bains douches de la rue Delessert dans le 7^{ème} arrondissement pour lesquels une extension de locaux et un accroissement de l'amplitude d'ouverture ont été prévus. Les effectifs comptabilisés par le CCAS témoignent d'un report massif et très rapide de la population sur cet établissement : au 17 février 2016, date de la fermeture de Flesselles, 24 304 douches étaient enregistrées à Delessert, 38 254 le furent un an après, 38 384 en 2018.

La population qui fréquente ces bains douches est très majoritairement composée de personnes sans domicile fixe, totalement dépourvues d'hébergement et ne disposant pas d'un abri pour la nuit ainsi que de personnes vivant dans des centres d'hébergement. Des personnes en logement les fréquentent également pour des raisons économiques, d'insalubrité de leur propre habitation ou encore par habitudes culturelles.

Pour l'année 2018, 81 % étaient des personnes isolées, 8% des couples et 11% des familles.

Parmi elles, nous accueillons encore à ce jour, une dizaine de personnes ayant régulièrement fréquenté les bains douches Flesselles. Elles sont principalement isolées et sans domicile stable.

Une autre partie du public a pu utiliser les sept accueils de jour répartis sur le territoire de la ville qui parmi les nombreux services offerts, disposent de 18 douches au total.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer ont désormais la possibilité de se rendre à l'accueil de jour géré par l'association ALIS située 2 petite rue des Feuillants où elles pourront accéder à une douche et un sanitaire. La ville en a financé l'installation en 2016 afin de permettre la continuité d'accès à l'hygiène aux publics ayant des difficultés de mobilité.

Pour ce qui est du devenir de ce site, aujourd'hui partiellement occupé par des activités portées par la mairie du 1^{er} arrondissement, il est à noter que toute restructuration sera complexe et très coûteuse, compte tenu de la configuration des lieux ainsi que des contraintes techniques et architecturales du bâtiment. Elle ne pourrait s'envisager que globalement et non partiellement, au regard d'un projet intégrant les prescriptions de l'architecte des bâtiments de France et finançable, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Espérant avoir ainsi répondu à vos questions, nous vous prions, Madame la Maire, d'agréer nos salutations les meilleures.

Zorah AIT-MATEN
Adjointe déléguée
Aux Affaires Sociales, Solidarités
Vice-Présidente du CCAS

Nicole GAY
Adjointe Déléguée
Préservation et Développement
du Patrimoine Immobilier

Madame Nathalie PERRIN-GILBERT
Maire du 1^{er} arrondissement

